



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-5277>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **25-5277**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Commune d'ARES

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'extension de la salle omnisport et création d'un skate-park sur la commune d'Arès - Lot 1 Rénovation et l'extension de la salle omnisport Relance d'un précédent concours

Description : La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 1 600 000 euros HT : i,§ Base = - Extension du gymnase (y compris VRD, hors salle de gym, yoga) : 1 Meuros HT i,§ Prestation supplémentaire éventuelle = - Construction de la salle gym, yoga (PSE) : 600 keuros HT - Installation photovoltaïque en autoconsommation La surface du projet est d'environ 700 m² : i,§ Surface à construire (Base) : environ 500 m² i,§ Surface à construire (PSE) : environ 200 m² Les principales dates du projet sont les suivantes (sous réserves d'aléas administratifs) : i,§ Date de démarrage de la mission de maîtrise d'oeuvre : Juin 2025 i,§ Durée prévisible du chantier : 10 mois y compris PSE

Identifiant de la procédure : fdf2ddba-4ed6-474b-88b8-41d6c2c33330

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux documents de la consultation

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 : marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la salle omnisport sur la commune d'Arès (33)

Description : Le lot 1 fait l'objet d'un concours restreint. Il est soumis aux dispositions des articles R2162-15 à R2162-26 et R2172-2 à R2172-6 du Code de la Commande Publique. Il donnera ensuite lieu à un marché négocié sans publicité avec le ou les lauréats de concours conformément à l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : 1-Qualité architecturale

Description : La qualité des 3 références architecte sera appréciée sur la base du cadre de réponse Architecte qui présentera des références illustrées et détaillées. Les attentes du maître d'ouvrage concernent principalement les points suivants :
i,§ Qualité architecturale : architecture montrant une qualité architecturale basée sur la sobriété c'est-à-dire qui accompagne une démarche volontaire et visible de maîtrise budgétaire en coûts d'investissement et de fonctionnement. ii,§ Qualité technique et financière : similaire à l'objet de l'opération (Salle multisports, Dojo, montant de travaux, date de réalisation, mission ...).

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : 2-Pertinence de la composition du groupement

Description : La pertinence de la composition du groupement sera appréciée sur la base des éléments suivants : i,§ Les moyens financiers seront analysés au regard du chiffre d'affaires des membres du groupement. Il est précisé que seuls les chiffres d'affaires de l'architecte et des BET principaux (Structure, CVC Plomberie et Electricité) seront analysés individuellement. Les chiffres d'affaires des autres co-traitants seront analysés collectivement. ii,§ Les moyens humains seront

analysés au regard des éléments proposés : effectifs, personnel d'encadrement ainsi que la cohérence entre le chiffre d'affaires et les moyens humains ... Il est précisé que seuls seront analysés les éléments concernant l'architecte. § Les capacités seront analysées au regard des justifications des compétences de tous les membres du groupement.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : 3-Mesures employées pour s'assurer de la qualité du futur projet

Description : Cette notice sera appréciée exclusivement au regard de la qualité liée à la capacité en management de projet. Le but est d'expliquer comment le groupement va répondre aux 3 enjeux de la maîtrise d'ouvrage : projet techniquement irréprochable, budget maîtrisé, respect des délais.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Qualité de la réponse au programme

Description : Qualité de la réponse au programme 80 points

Critère :

Type : Coût

Nom : Compatibilité avec les contraintes financières du projet

Description : Compatibilité avec les contraintes financières du projet 20 points

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://ville-ares.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_19873_1068148.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Prix**Valeur de la prime : 7,000 Euro****Lieu de réception de la prime : 3**

Informations complémentaires : Le montant de l'indemnité est fixé à 7 000 euros HT. Cette indemnité pourra être réduite ou supprimée sur proposition du jury dans l'un des cas suivants :
- L'offre ne répond pas au programme du concours
- Le contenu de l'offre n'est pas conforme au dossier de consultation
- La qualité de l'offre a été jugée insuffisante par le jury du concours
- La règle de l'anonymat n'a pas été respectée.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :**Présentation par voie électronique :** Requise**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français**Variantes :** Non autorisée**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée**Date limite de réception des demandes de participation :** 17/02/2025 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : avant la signature du marché (article L551-1 et suivants du code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (article R421-1 et suivants du code de justice administrative). Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités concernant l'attribution du marché.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**Organisation chargée des procédures de médiation :** Commune d'ARES**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Bordeaux**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Commune d'ARES**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Bordeaux**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002****Titre :** Lot 2 : marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un skate-park sur la commune d'Arès (33)

Description : Le lot 2 est contractualisé en tant que " petit lot " dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique. Il fait l'objet d'une mise en concurrence indépendante. La présente publicité ne concerne que le lot 1.

5.1.1 Objet**Nature du marché :** Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : 1-Qualité architecturale

Description : La qualité des 3 références architecte sera appréciée sur la base du cadre de réponse Architecte qui présentera des références illustrées et détaillées. Les attentes du maître d'ouvrage concernent principalement les points suivants :
i,§ Qualité architecturale : architecture montrant une qualité architecturale basée sur la sobriété c'est-à-dire qui accompagne une démarche volontaire et visible de maîtrise budgétaire en coûts d'investissement et de fonctionnement. ii,§ Qualité technique et financière : similaire à l'objet de l'opération (Salle multisports, Dojo, montant de travaux, date de réalisation, mission ...).

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : 2-Pertinence de la composition du groupement

Description : La pertinence de la composition du groupement sera appréciée sur la base des éléments suivants :
i,§ Les moyens financiers seront analysés au regard du chiffre d'affaires des membres du groupement. Il est précisé que seuls les chiffres d'affaires de l'architecte et des BET principaux (Structure, CVC Plomberie et Electricité) seront analysés individuellement. Les chiffres d'affaires des autres co-traitants seront analysés collectivement. ii,§ Les moyens humains seront analysés au regard des éléments proposés : effectifs, personnel d'encadrement ainsi que la cohérence entre le chiffre d'affaires et les moyens humains ... Il est précisé que seuls seront analysés les éléments concernant l'architecte. iii,§ Les capacités seront analysées au regard des justifications des compétences de tous les membres du groupement.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : 3-Mesures employées pour s'assurer de la qualité du futur projet

Description : Cette notice sera appréciée exclusivement au regard de la qualité liée à la capacité en management de projet. Le but est d'expliquer comment le groupement va répondre aux 3 enjeux de la maîtrise d'ouvrage : projet techniquement irréprochable, budget maîtrisé, respect des délais.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://ville-ares.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_19873_1068148.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Prix

Valeur de la prime : 7,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 3

Informations complémentaires : Le montant de l'indemnité est fixé à 7 000 euros HT. Cette indemnité pourra être réduite ou supprimée sur proposition du jury dans l'un des cas suivants :
- L'offre ne répond pas au programme du concours
- Le contenu de l'offre n'est pas conforme au dossier de consultation
- La qualité de l'offre a été jugée insuffisante par le jury du concours
- La règle de l'anonymat n'a pas été respectée.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requisite

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des demandes de participation : 17/02/2025 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : avant la signature du marché (article L551-1 et suivants du code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (article R421-1 et suivants du code de justice administrative). Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités concernant l'attribution du marché.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Commune d'ARES

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Commune d'ARES

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bordeaux

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Commune d'ARES

Numéro d'enregistrement : 21330011400062

Adresse postale : 7, rue Pierre PAULHAC

Ville : ARES

Code postal : 33740

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Adresse électronique : comptabilite@ville-ares.fr

Téléphone : +33 556039305

Adresse internet : <https://www.ville-ares.fr>

Profil de l'acheteur : <https://ville-ares.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Bordeaux

Numéro d'enregistrement : 17330005400025

Adresse postale : 9 rue Tastet

Ville : Bordeaux

Code postal : 33000

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Téléphone : 0556993800

Adresse internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : d716b0f3-0eaa-471e-abcc-63a237b57552 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 16/01/2025 à 08:23

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/01/2025